SCI des CHAMS

Construction d'un hangar industriel
ZAC de Bréquette
à Gandrange

PROCES VERBAL
DE
RECEPTION DES TRAVAUX

LOT 03 : CHARPENTE MÉTALLIQUE

Maître de l'oeuvre	: FRANCIS HIRSCHAUER
Maître de l'ouvrage	: Nicolas JAMART, représentant SCI des Chams
Entreprise	: **DAUSSY**

L'An Deux Mille Quatorze, le 21 octobre

Je, soussigné, **Nicolas JAMART**, Maître de l'ouvrage ,

assisté de **Francis HIRSCHAUER**, architecte

- [x] en présence du représentant légal de l'entreprise, dûment convoqué
- [ ] en l'absence du représentant légal de l'entreprise, dûment convoqué

après avoir procédé aux examens et vérifications nécessaires, constate que:

- [x] les travaux et prestations prévues au marché ont été exécutés
- [x] les travaux satisfont aux conditions du marché
- [ ] les travaux ne sont pas terminés
- [ ] les travaux ne satisfont pas aux conditions du marché

en conséquence,
nous, maîtres de l'ouvrage, déclarons qu'il y a lieu d'en prendre

- [x] réception sans réserve
- [ ] réception sous les réserves énumérées ci-contre

Pendant la période de garantie, l'entrepreneur, indépendamment des obligations qui peuvent résulter pour lui des articles 1792 et 2270 du Code Civil, est tenu de remédier à tous les désordres nouveaux, même dans les menus travaux, et de faire en sorte que l'ouvrage demeure en l'état où il était lors de la réception, où lors de la visite de levée des réserves.

Toutefois, la garantie ne l'oblige pas aux travaux d'entretien normaux, ni à la réparation des conséquences d'un abus d'usage ou des dommages causés par des tiers.

En foi de quoi, le présent Procès Verbal à été dressé pour valoir réception des travaux, sous réserve des obligations imposées par les lois et règlements en vigueur, ainsi que les pièces du marché.

L'entreprise devra justifier qu'elle est en règle au regard de ses **assurances « Responsabilité biennale et décennale »**, et fournir son **décompte définitif** dans un **délai de 15 jours** à compter de la date de la présente réception.

LISTE DES RESERVES

lieu	désignation

L'entreprise est tenue de lever l'ensemble de ces réserves au plus tard pour le:

Le Maître de l'ouvrage

SCI DES CHAMS
7 rue des Canonniers
02100 SAINT QUENTIN
Tél 06 18 43 41 75 - Fax 03.22.85 30 40
SIRET 725 978 205 00017 - RCS St Quentin

Francis HIRSCHAUER
Architecte D.P.L.G.
57000 METZ

L'Architecte pour visa

L'entrepreneur

CONSTRUCTIONS METALLIQUES
daussy
B.P. 29 - 59450 SIN-LE-NOBLE
Tél. : 03 27 94 40 00 - RCS 92 B 211
Télécopieur : 03 27 94 40 04